

VICE RECTORAT DE MAYOTTE

B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

☎ 02 69 61 27 88

☎ 02 69 61 27 92

secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr

REFERENT SCOLARISATION – POLE ENFANTS ET ADOLESCENTS MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité hiérarchique du vice-recteur, l'enseignant référent scolarisation du pôle enfants et adolescents est mis à la disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il exerce au sein même de celle-ci sous l'autorité fonctionnelle du directeur.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Le référent scolarisation contribue à l'accueil, à l'information et à l'accompagnement des démarches des familles (ou des élèves s'ils sont majeurs) sur toutes les questions relevant de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dans ce cadre, il est attendu de lui qu' :

- il participe à l'évaluation des dossiers et à l'animation des équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE) ;
- il assure le suivi des dossiers : contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de services, questions relatives au projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- il assure l'articulation nécessaire avec l'IEN conseillère technique ASH et les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- il contribue à des actions d'information et de formation.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- diplôme d'enseignant spécialisé (CAPSAIS, CAAIS, CAPA-SH) tout type d'option.

Compétences attendues

L'enseignant nommé sur le poste de référent scolarisation au sein du pôle enfants et adolescents de la MDPH :

- dispose d'une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ du handicap en particulier ainsi que des politiques et législations sociales concernant les personnes handicapées, particulièrement sur les questions liées à la scolarisation ;
 - fait preuve de qualités d'écoute, d'adaptabilité permettant de développer le travail en équipe et le partenariat ;
 - montre une efficacité dans la gestion de son temps, dans la proposition et la mise en place d'outils de travail ;
 - montre des qualités de rigueur, d'organisation et une aptitude à la conduite de réunion ;
 - dispose d'une grande disponibilité/gestion de l'agenda en fonction des besoins du service ;
 - montre une bonne maîtrise des outils numériques (traitement de texte, tableur)
- Priorité est donnée à un enseignant maîtrisant les langues locales.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience solide dans l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par voie hiérarchique au vice-recteur (division des personnels 1^{er} degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et le directeur de la MDPH.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service

1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par le directeur de la MDPH en étroite concertation avec l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH dans le cadre des dispositions du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Grande disponibilité.